

# Politique de prévention du risque inondation en France, outils de prévention

DREAL Alsace



Ressources, territoires et habitats  
Énergie et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

Présent  
pour  
l'avenir

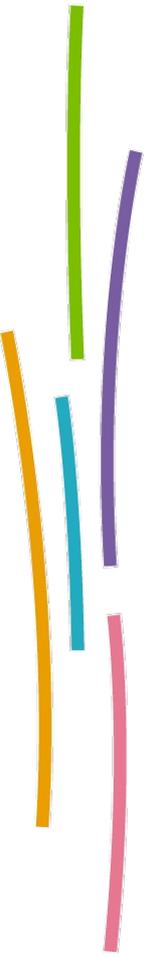
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,  
du Développement durable et de la Mer

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# *Plan de la présentation*

---

- Notion de risque (enjeux, aléa, risque et vulnérabilité)
- Politique de prévention des risques naturels en France
- Politique de prévention du risque inondation
- Un outil de prévention: le PPRN
- Prise en compte du risque inondation pour un site industriel
- Le risque inondation en Alsace
- Exemple du PPRI de la Zorn et du Landgraben



# Notion de risque

Enjeux : activités  
humaines

Aléa inondation



Réalisation du **risque**

# ***Politique de prévention des risques naturels***

---

## **Les « 7 piliers » de la politique de prévention des risques naturels majeurs en France:**

- Connaissance,
- Surveillance et alerte,
- Information,
- Réglementation,
- Travaux publics,
- Préparation à la gestion de crise,
- Retour d'expérience



# Politique de prévention des risques naturels

## Les grands principes:

- Loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement introduit les **PPRN**, **loi risques** du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques naturels et technologiques.
- Droit à l'information, **IAL** (art. L.125-2 du Code de l'environnement, décret du 15 février 2005)

## 2 principaux objectifs :

- **Interdire** les implantations humaines dans les zones les plus dangereuses
- **Réduire** la vulnérabilité

# Politique de prévention du risque inondation

## Prévention des inondations:

- **Maîtrise et réduction de la vulnérabilité** (PPR, prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, application du SDAGE)
- Plans d'action pour la **prévention** des inondations (maintien et reconquête de champs d'expansion de crue, zone de ralentissement)
- **Surveillance et entretien** des ouvrages hydrauliques, création du SCSOH en DREAL
- **Prévision et alerte** des crues par le SPC (4 niveaux d'alerte, 2 bulletins par jour), <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>
- **Information** préventive (repère de crue, IAL, DDRM, DICRIM,..)

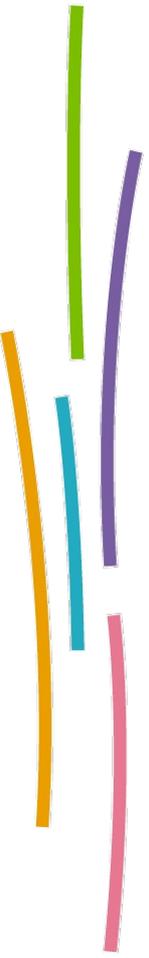
# Politique de prévention du risque inondation

## Les grands principes:

- Interdire toute construction dans les zones d'aléa les plus forts
- Éviter tout endiguement ou remblai nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieu fortement urbanisé
- Préserver les champs d'expansion des crues (principe de solidarité amont aval)
- Sauvegarder la qualité et l'équilibre des milieux aquatiques

## Basé sur:

- Lois de 1995 et de 2003 mais aussi des circulaires notamment pour la gestion des espaces arrière digues
- SDAGE Rhin approuvé le 27/11/2009



# Un outil de prévention: le PPRN

---

## Cadre réglementaire du PPRN:

- **Loi n°95-101 du 2 février 95** relative au renforcement de la protection de l'environnement, **décret n°95-1089 du 5 octobre 1995** relatif au plan de prévention des risques naturels prévisibles
- **loi n°2003-699 du 30 juillet 2003** relative à la prévention des risques technologiques et naturels et la réparation des dommages, **décret n° 2005-3 du 4 janvier 2005** modifiant le décret n°95-1089 relatif au modalités de concertation.
- Textes codifiés:
  - **Articles L.562-1 à L.562-9** du Code de l'Environnement
  - **Articles R.562-1 à R.562-10** du Code de l'Environnement



# Un outil de prévention: le PPRN

---

## Objet du PPRN:

- Délimiter les **zones exposées aux risques ainsi que celles non directement exposées**, en tenant compte de la **nature et de l'intensité** du risque encouru, pour y:
  - **Interdire** les projets ou **prescrire** les conditions de construction et d'utilisation
  - Définir des mesures de **prévention, de protection et de sauvegarde**
  - Définir les mesures applicables à l'existant (mesure de mise aux normes de l'existant dans la limite de 10% de la valeur des biens)
- Le PPRN est une **servitude d'utilité publique** qui doit être annexé aux documents d'urbanismes (POS, PLU). Il est **opposable aux tiers**.

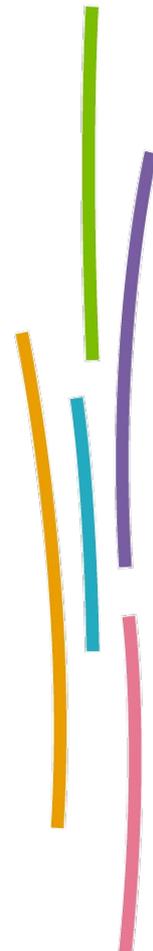


# Prise en compte du risque inondation pour un site industriel

---

## Sites situés en zone inondable:

- Dans le cas où la commune est couverte par un PPRI:
  - Application du PPRI et notamment de son règlement qui prévoit des mesures de réduction de la vulnérabilité (dispositif anti-refoulement, niveau refuge, matériaux non-sensibles à l'eau, élévation des installations électriques...)
- Sites ICPE dont SEVESO:
  - Prise en compte du risque inondation dans le cadre de l'étude de danger (événement initiateur des phénomènes dangereux)
  - Reprise des prescriptions du PPRI dans l'arrêté préfectoral réglementant le site (non systématique)
  - Prise en compte du risque inondation dans les procédures d'urgence (Système de Gestion de la Sécurité) pour les SEVESO seuil-haut)



# *Le risque inondation en Alsace*

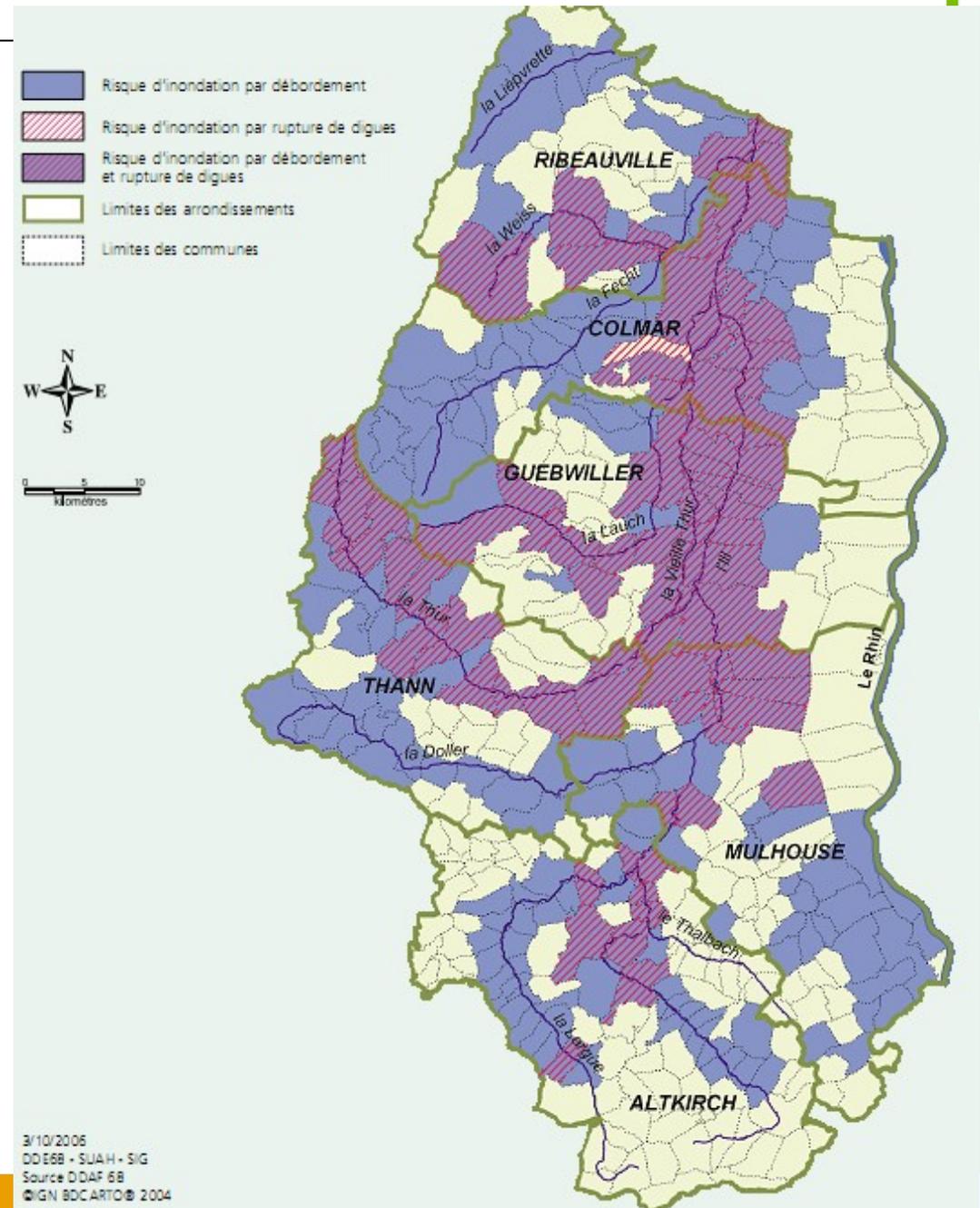


Inondation de 1998 vallée de la Zorn, source DREAL



# Le risque inondation en Alsace

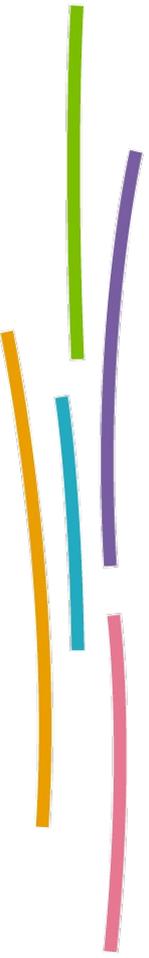
- **539 communes** concernées (74%)
- 1826 arrêtés CATNAT inondations et coulées d'eaux boueuses depuis 1982
- Strasbourg 14 fois depuis environ 30 ans



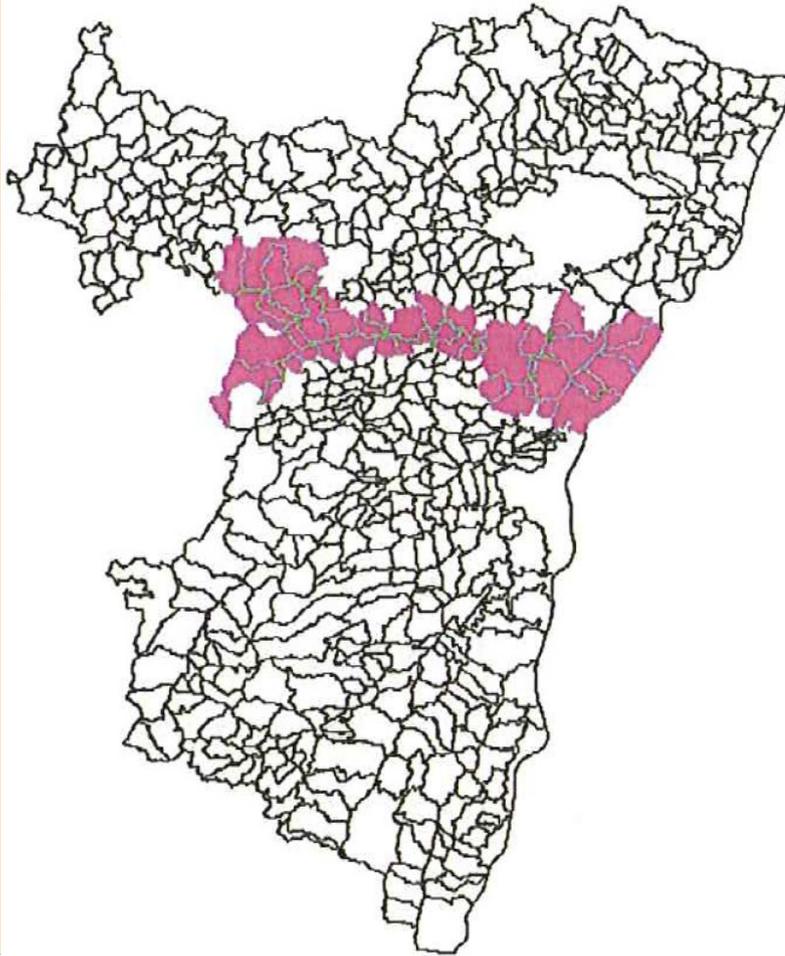
# *Le risque inondation en Alsace*

---

- Risque pour les personnes:
  - 2 morts lors des inondations de la bruche en février 1990
- Risque pour les biens:
  - Ex:vallée de la Zorn, 195 entreprises situées en zone inondable.  
12M € T=10 ans, 42M € T=100 ans



# Exemple du PPRI de la Zorn et du Landgraben

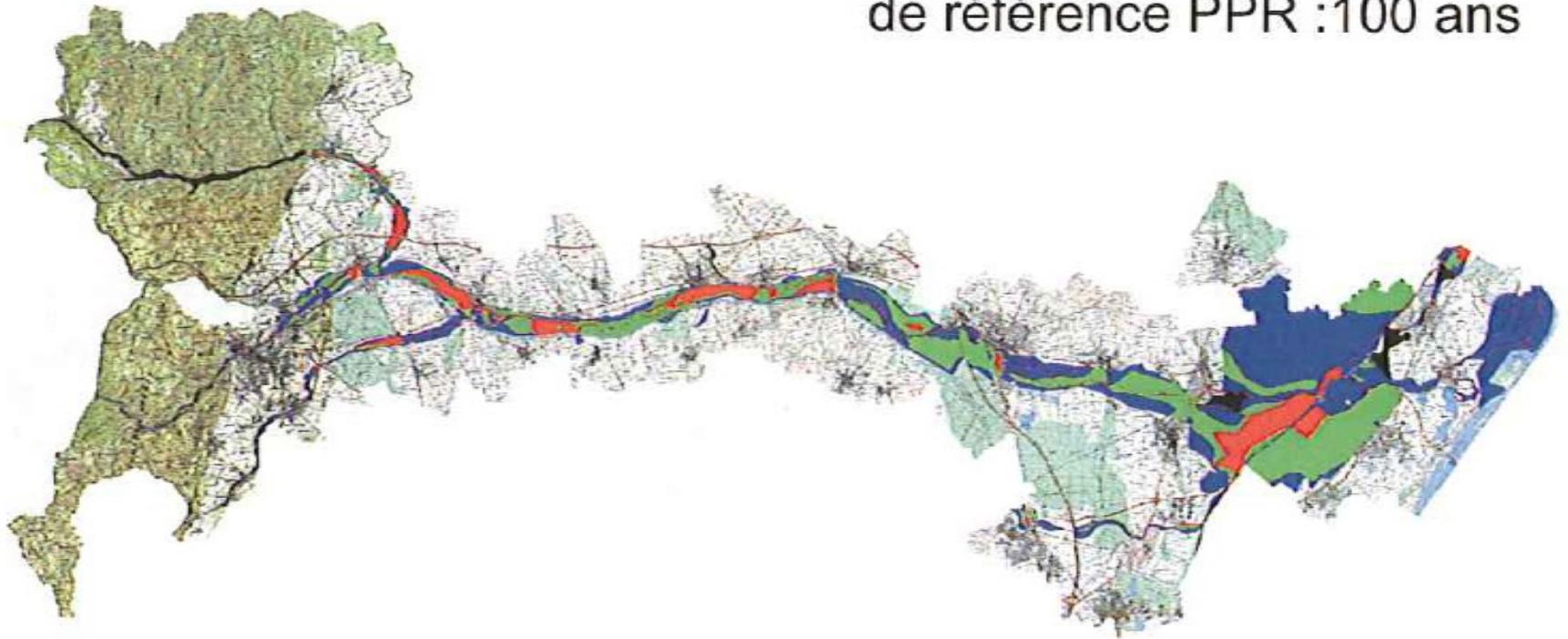


- AP de prescription du 11 mai 1999 modifié par l'AP du 27 octobre 2004,
- Enquête publique du 30 novembre 2009 au 15 janvier 2010,
- AP d'approbation 26 août 2010,
- Périmètre englobant 43 communes (Brumath, Dettwiller..., Wantzenau, Saverne, Wendenheim,...)
- Nature du risque: risque inondation par submersion de la Zorn et du Landgraben (crue 100 ans)

# Exemple du PPRi de la Zorn et du Landgraben

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE LA ZORN ET DU LANDGRABEN : MODELISATION DE LA CRUE CENTENNALE

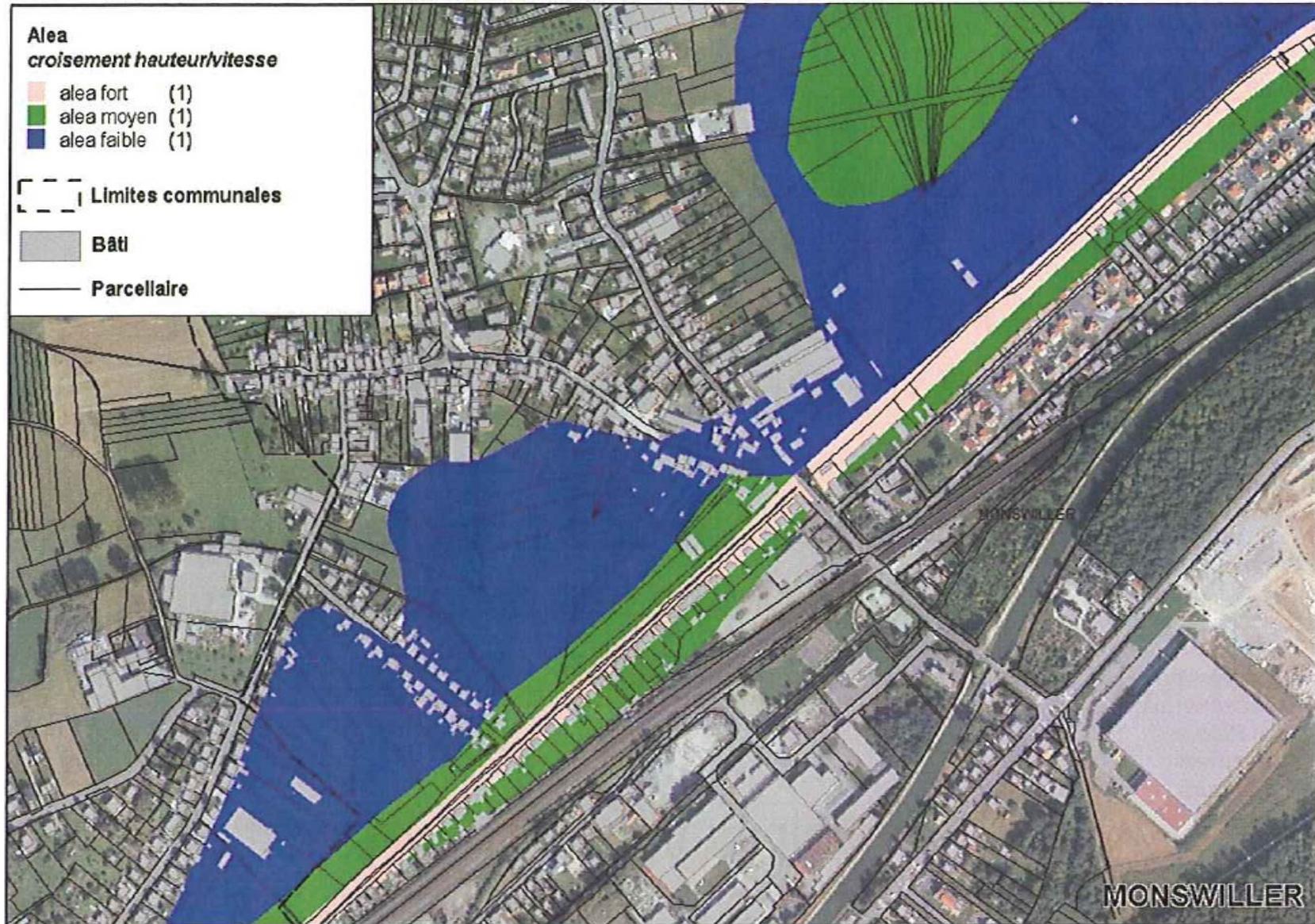
Période de retour de la crue de référence PPR : 100 ans



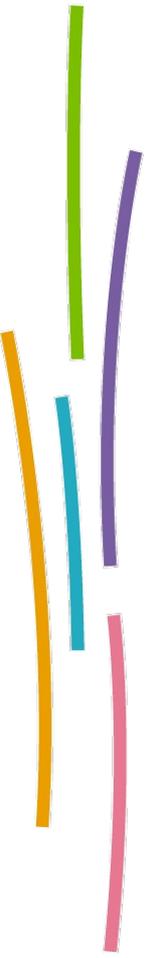
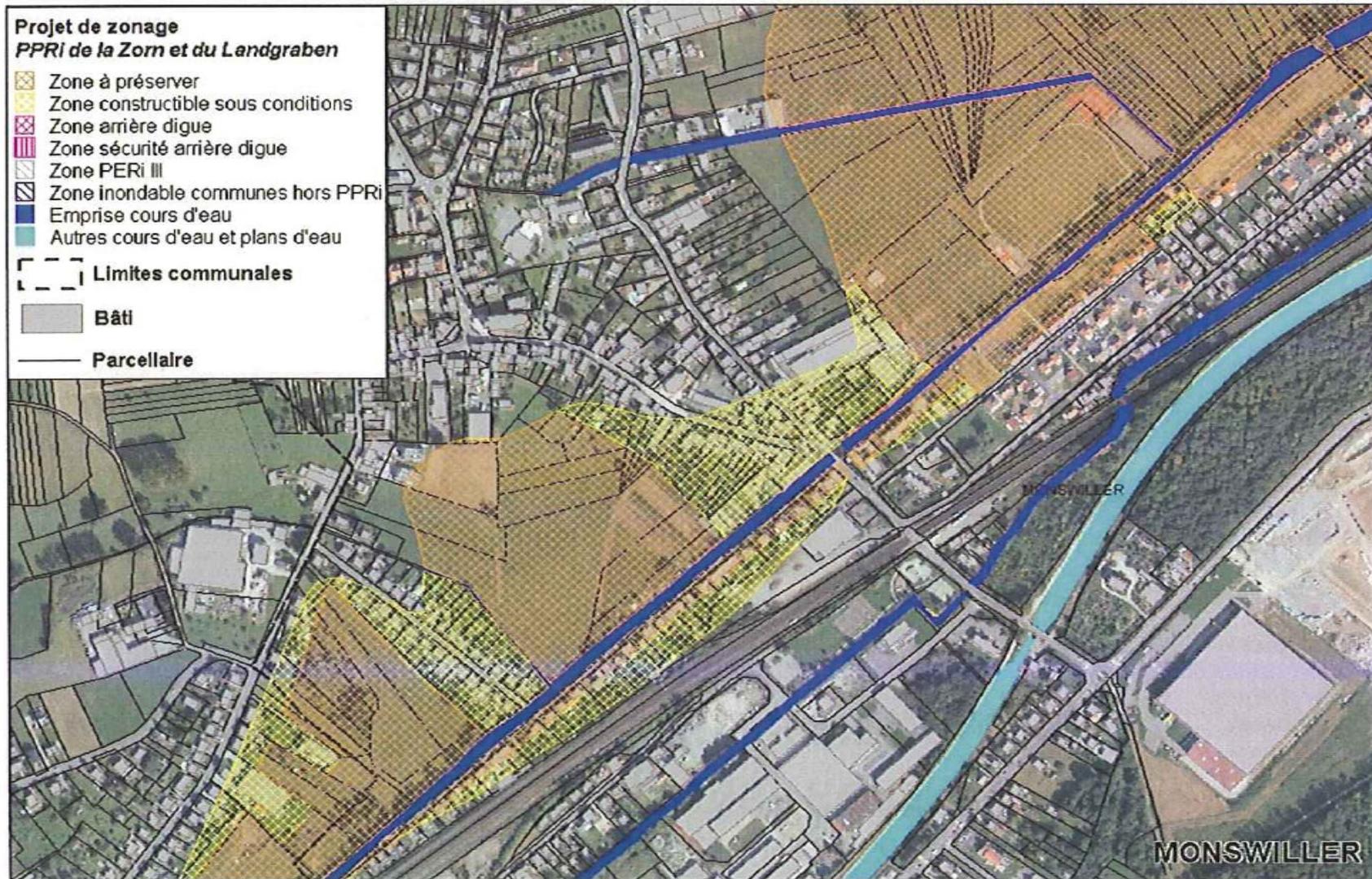
Classes de hauteur d'eau

- Hauteur d'eau  $\geq 1$  m
- $0,5 \text{ m} < \text{Hauteur d'eau} < 1$  m
- Hauteur d'eau  $\leq 0,5$  m

# Exemple du PPRI de la Zorn et du Landgraben



# Exemple du PPRI de la Zorn et du Landgraben



# Les risques naturels majeurs

---

- Cartes des zones inondables: <http://cartorisque.prim.net/>
- Surveillance et alerte des crues:  
<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>
- Informations sur les risques: <http://www.prim.net>,  
<http://www.risques-alsace.fr/>
- IAL et DDRM: site des préfetures

